



COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE CLERMONT

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À CLERMONT,
MERCREDI 3 novembre 2021 À 13 H

Sont présents :

Mesdames Lucie Forgues
 Ève Murray
 Julie Campeau

Messieurs Michel Boulianne
 Jean-Pierre Gagnon
 Donald Kenny

1. Mot de bienvenue

Monsieur Michel Boulianne souhaite la bienvenue aux membres du comité à la rencontre, les remercie pour leur participation et souligne la présence de la nouvelle venue, madame Julie Campeau. Il mentionne que M^{me} Campeau a fait une visite du LET en sa compagnie. Il mentionne également que c'est la dernière rencontre de M. Jean-Pierre Gagnon à titre de maire de Clermont.

2. Composition du comité de vigilance

Monsieur Boulianne explique que le comité de vigilance vise à générer des échanges entre les différents acteurs concernés par la présence du site de disposition sur le territoire. Ainsi, le comité de vigilance pour 2021 est composé des personnes suivantes :

- M^{me} Lucie Forgues, de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, pour représenter un groupe ou organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le Lieu d'enfouissement technique;
- M^{me} Ève Murray, pour représenter les citoyens qui habite dans le voisinage du LET;
- M^{me} Julie Campeau de la Réserve de la biosphère de Charlevoix, pour représenter un groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement;
- M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont, pour représenter la municipalité locale où est situé le LET;
- M. Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine, pour représenter la municipalité régionale de comté (MRC) où est situé le LET;
- M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles de la MRC, pour représenter la personne que désigne l'exploitant.

rapport doit être produit et remis au ministère de l'Environnement afin de démontrer que les opérations du LET respectent l'ensemble des normes auxquelles il est soumis.

7. Statistiques sur l'enfouissement des déchets

Monsieur Boulianne présente les statistiques concernant les quantités de déchets enfouis au LET.

8. Commentaires de M. Boulianne sur quelques-unes des activités de 2020

- Deux puits de surveillance ont été remplacés par des nouveaux plus profonds (PM-4 et PM-6). Ceci permet de répondre au premier avis de non-conformité du MELCC.
- Nous avons reçu 132 tonnes métriques de sols contaminés ayant les caractéristiques pour servir de recouvrement journalier des déchets avec les règlements du ministère de l'Environnement. M. Boulianne mentionne que nous ne recevons pas de sols contaminés qui ne peuvent servir de recouvrement journalier, car nos tarifs pour ces types de sols sont beaucoup plus élevés que ceux des centres de traitement de sols en dehors de notre région. Il mentionne également que cela est souhaitable, car la décontamination est préférable à l'enfouissement.
- Deux tests de lixiviat brut ont été effectués au LES en mai et en août. Nous avons traité 1 564 m³ (2 fois le 300 m³ et 2 fois le 482 m³). Nous en traitons de moins en moins depuis que le LES est fermé. Toutefois, avant que l'eau contenue dans les déchets ne soit entièrement écoulée, cela peut prendre plusieurs années.
- La vérification de l'étanchéité des conduites a été réalisée le 19 août 2020 par la firme Testech. Les résultats confirment l'étanchéité des installations. Ces tests sont exigés par le MELCC et importants pour s'assurer que le lixiviat ne se retrouve pas dans l'environnement sans être traité.

9. Période de questions

Lors de la période de questions, M^{me} Murray demande à M. Boulianne combien d'années le site actuel peut demeurer en exploitation avant de faire des démarches d'agrandissement. M. Boulianne estime que le site peut demeurer en exploitation encore 6 ans avant un agrandissement. Selon certaines informations, une demande d'agrandissement devrait commencer dans trois ans avant l'atteinte de la pleine capacité du site actuel. Pour arriver à 6 années, des efforts sont nécessaires pour augmenter la collecte des matières recyclables dans les ICI (institutions, commerces et industries). De plus, il informe le comité que dans le prochain devis d'appel d'offres de collectes des matières résiduelles, il est prévu des clauses qui permettront à la MRC d'instaurer la tarification incitative pour valoriser les bons comportements dans les ICI. Il mentionne aussi que le prochain devis, la collecte des matières organiques dans les résidences et les ICI débutera le premier janvier 2023 et que cela aidera à atteindre l'objectif de 6 ans. M. Gagnon précise que la collecte dans les résidences sera aux trois semaines pour